

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées CNAM FG 15 \(13\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 4 juillet 1873](#)

Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 4 juillet 1873

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (13)

Collation 3 p. (387r, 388r, 389v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 4 juillet 1873, Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47449>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [4 juillet 1873](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Grebel, Alphonse \(vers 1819-\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Godin recommande à nouveau à Grebel de ne confier aux experts qu'une copie des documents. Sur l'évaluation des brevets.

Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Versailles 4 juillet 73

Cher Monsieur Grebel,

J. crois que c'est déjà une affaire entendue entre nous malgré cela je juge utile de vous le redire dans la crainte d'un oubli ; c'est qu'il convient de ne remettre aux experts qu'un seul exemplaire de tous les documents que nous dressons pour eux.

Veuillez en tenir compte pour tout ce qui est des brevets, comme pour le reste.

J'ai oublié de vous retourner vos derniers

projet d'évaluation sur
lequel je n'ai pas d'ob-
servations à vous faire,
sinon qu'en tout ceci
la règle que vous devez
vous imposer c'est que
vos évaluations paraî-
sent raisonnables et
fondées sur des points
incontestables.

J'ai cru qu'on pourrait
faire une évaluation
du nouveau brevet
d'émaillage; on en
fera ce qu'on voudra
plus tard, mais il est
bon d'être en mesure
de la produire.

Cette évaluation du reste
semble plus facile que
les autres puisqu'il
est possible de lui donner

pour base d'appréciation
la quantité de boutons
qu'on peut fabriquer
par jour, indépendamment
de toutes autres pièces.

J'ai reçu le dossier de
lettres que vous m'avez
envoyé hier et vous
en remercie.

Agissez p. vous prie
mes sentiments de vous.

Godin